



Cérémonie des vœux du Maire



Bruno BETHENOD, Maire, et le conseil municipal vous convient à la cérémonie de présentation des Vœux le samedi 12 janvier 2019 à 18h30 à la salle polyvalente d'Arceau.

CEREMONIE DES VŒUX
SAMEDI 12 JANVIER
18H30 Salle des Fêtes d'Arceau

L'Appel au Peuple Français

Habitants d'Arceau, vous pouvez signer l'Appel au Peuple Français pour soutenir les actions menées par l'Association des Maires ruraux de France sur www.appeldesmairesruraux.fr

Projection de film à la salle polyvalente

Mercredi 30 janvier à 20h30 : « Rémi sans famille »

Synopsis (durée du film 1h49) :

Les aventures du jeune Rémi, orphelin recueilli par la douce Madame Barberin. A l'âge de 10 ans, il est arraché à sa mère adoptive et confié au Signor Vitalis, un mystérieux musicien ambulancier. A ses côtés, il va apprendre la rude vie de saltimbanque et à chanter pour gagner son pain. Accompagné du fidèle chien Capi et du petit singe Joli-Cœur, son long voyage à travers la France, fait de rencontres, d'amitiés et d'entraide, le mène au secret de ses origines...

Tarifs par séance :

- Tarif plein : 5,50 €
- Tarif réduit : 4,50 €



Affouages

Des affouages sont prévus sur la commune prochainement. Il est toujours possible de s'inscrire en mairie.



Copeaux de bois pour couvrir sol

Des copeaux de bois sont à disposition des habitants sur le parking du pont d'Arcelet. Merci de prévenir la mairie pour ceux qui souhaitent en profiter.

Répertoire Electoral Unique

Le Répertoire Electoral Unique (REU) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Créé par la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016, ce répertoire est tenu par l'INSEE. Il réforme totalement les modalités de gestion des listes électorales, dans le but de simplifier les démarches citoyennes d'inscriptions sur les listes électorales et de fiabiliser les listes électorales.

A compter du 1^{er} janvier 2019 toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année.

Pour pouvoir voter pour les élections européennes du 26 mai 2019, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales avant le 30 mars 2019.

Vos jours de collectes changent !



Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois au SMOM d'Is-sur-Tille, les jours de collecte des déchets de votre commune vont être modifiés.

Le Syndicat Mixte Mirebeau-Pontailier, qui collectait jusqu'à présent vos déchets, sera remplacé au 1er janvier 2019 par le SMOM d'Is-sur-Tille. Cette réorganisation va demander aux équipes du SMOM un temps d'adaptation. C'est pourquoi, si vous rencontrez un problème de collecte, contactez le SMOM d'Is-sur-Tille le jour même afin que le nécessaire soit fait.

La commune d'**Arceau** profitera dès 2019 du système de collecte simplifié du SMOM : **les ordures ménagères seront ramassées tous les lundis** (il faudra donc sortir ses déchets le dimanche soir) et **les recyclables (bac jaune) seront collectés tous les quinze jours (en semaine impaire) également les lundis.**

Cette nouvelle organisation sera effective dès la deuxième semaine de Janvier 2019 (à partir du 07 janvier).

Pour connaître vos jours de collecte durant cette période de réorganisation, le SMOM vous invite à regarder le calendrier Janvier 2019 ci-dessous.

Attention, la collecte des bacs jaunes du début d'année n'aura pas lieu le vendredi 11 Janvier mais le lundi 14 janvier (avec les ordures ménagères).

Une fois les premières semaines de janvier passées, vous pourrez vous référer à votre calendrier annuel 2019 pour connaître vos jours de collecte.

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
24 dec	25 dec	26 dec	27 dec	28 dec	29 dec	30 dec
31 dec	1er janv	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Le SMOM vous remercie de votre compréhension et reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires par mail : communication@smom.fr ou par téléphone au 03.80.95.21.10

